

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt deux

Le 7 novembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 27 octobre 2022

Date d'affichage 27 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 31

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicole ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, et Cédric EVANO formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Ayhan AYDAR et Allan BERTU avaient respectivement donné pouvoir à : Yann DRUET et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Ayhan AYDAR et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Clément HUYGHE et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2022-096 – SERVICE COMMUN DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI PUBLIC DE CAEN LA MER – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PHOTOVOLTAÏQUE

En 2021, la communauté urbaine Caen la mer a créé un service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Ce service a pour but d'accompagner les communes dans :

- Leurs projets d'efficacité énergétique ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- Le respect des obligations réglementaires (décret tertiaire, loi Transition Énergétique Pour la Croissance Verte, réglementations thermiques (TEPCV)...);
- L'optimisation des investissements ;
- L'optimisation des dossiers d'aides et la recherche de financements.

Il est ainsi proposé :

1°) MISSIONS DU SERVICE

Le service commun « Efficacité énergétique des bâtiments publics » est un service support des autres services existants dans chaque commune dans les domaines cités ci-dessous exclusivement, les autres demandes étant hors champ d'interventions.

Il assure ainsi les missions suivantes :

Mission 1 – Base (patrimoine bâti)

- Mise en œuvre d'un logiciel de suivi énergétique ;
- Bilan énergétique annuel du patrimoine ;
- Accès aux marchés d'études ;
- Accès au groupe de travail énergie ;
- Validation des dossiers DSIL – CRTE (dans le cadre de la charte signée avec la Préfecture).

Mission 2 – Classique (bâtiment)

- Pré-diagnostic de bâtiment ;
- Optimisation des contrats de fourniture d'énergie ;
- Définition d'un programme d'actions ;
- AMO énergie sur projet ;
- Accompagnement pour recherche de financements.

Mission 3 – Tertiaire (bâtiment)

- Suivi de l'audit énergétique ;
- AMO énergie sur projet ;
- Accompagnement pour recherche de financements ;
- Bilan et suivi de l'efficacité des travaux (écart avec l'objectif du décret) ;
- Renseignement annuel de la plateforme OPERAT (uniquement pour le bâtiment suivi).

Mission 4 – PPI Tertiaire (stratégie globale)

- Identification des bâtiments soumis ;
- Intégration des données dans OPERAT (historique + référence) pour l'ensemble du patrimoine soumis ;
- Etat des lieux du patrimoine soumis ;
- Définition d'une stratégie et d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Mission 5 – Options : études (bâtiment)

- AMO Audit ;
- AMO étude de substitution énergétique ;
- Campagne de mesures (instrumentation de bâtiments) ;
- Etude photovoltaïque : pour vente ou pour autoconsommation.

Par délibération n°2021-106 en date du 13 décembre 2021, la Ville a adhéré à ce service commun en envisageant, à ce stade, les prestations suivantes : base, classique, tertiaire et PPI tertiaire.

Dans le cadre de la réflexion menée pour le remplacement de la bulle de tennis par une construction en dur, il convient de solliciter le service commun de Caen la mer pour réaliser une étude photovoltaïque sur ce bâtiment et pouvoir mener ce type d'étude sur les prochains projets de la Ville.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2021-106 du conseil municipal du 13 décembre 2021 portant sur l'adhésion au service commun de l'efficacité énergétique du patrimoine bâti public ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 3 novembre 2022 ;

VU l'avis de la commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie » réunie le 4 novembre 2022 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de solliciter le service commun « Efficacité énergétique des bâtiments publics » de Caen la mer pour réaliser une étude photovoltaïque ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le service commun « Efficacité énergétique des bâtiments publics » de Caen la mer pour réaliser une étude photovoltaïque et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 7 novembre 2022

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 10 novembre 2022

Affichée le : 14 novembre 2022

Acte à classer**2022-096**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-10T12-05-28.00 (MI241024520)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20221110-2022-096-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Service commun de l'efficacité énergétique du patrimoine bâti public de Caen la mer - Réalisation d'une étude photovoltaïque

Date de décision : 10/11/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : [096.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/11/22 à 11:34

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 10/11/22 à 12:05

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 10/11/22 à 12:11